

Les missions des coordinateurs départementaux handicap

Avec les crèches, haltes garderies, assistantes maternelles et accueils collectifs de mineurs :

- Répondre aux questions des équipes et des professionnels ;
- Soutenir les équipes accueillantes, notamment en organisant des rencontres pour les conseiller et les sensibiliser sur l'accueil des enfants en situation de handicap ;
- Accompagner les professionnels dans l'élaboration du projet d'accueil de l'enfant et lors des entretiens avec les familles ;
- Organiser des temps d'informations collectifs sur la thématique du handicap , de l'équité et du mieux vivre ensemble ;
- Conseiller et guider sur les aménagements nécessaires (accessibilité...);
- Mettre en place des actions de sensibilisation auprès des équipes ;
- Constituer une malle pédagogique avec des livres, jeux de société sur les thématiques du handicap, de l'équité et du mieux vivre ensemble.



Avec les familles :

- Informer les familles sur les différents modes de garde et d'accueil (crèches, haltes garderies, assistantes maternelles et accueils collectifs de mineurs) ;
 - Répondre aux questions des familles , qu'elles soient d'ordre administratif ou pratique ;
 - Orienter les familles auprès des professionnels compétents suivant leurs besoins et leurs demandes ;
 - Accompagner et soutenir les familles dans les démarches auprès des structures d'accueil ou mode de garde ;
 - Accompagner les familles qui le souhaitent;
- Lors des rendez-vous avec les crèches, haltes garderies et accueils collectifs de mineurs.

